



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget  
et d'approbation des comptes pour 2023

**PROGRAMME 821**

Avances à l'Agence de services et de paiement, au  
titre du préfinancement des aides communautaires  
de la politique agricole commune



PROGRAMME 821  
**Avances à l'Agence de services et de paiement,  
au titre du préfinancement des aides  
communautaires de la politique agricole  
commune**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Bertrand DUMONT

*Directeur général du Trésor*

Responsable du programme n° 821 : Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune

### **Précisions sur le changement de responsable du programme**

Le responsable du programme est le Directeur général du Trésor. Bertrand Dumont a été nommé Directeur général du Trésor, en remplacement d'Emmanuel Moulin.

L'objet du programme est de permettre à l'État d'accorder des avances à l'Agence de services et de paiement (ASP), afin de préfinancer les aides communautaires de la politique agricole commune (PAC) avant leur remboursement par l'Union européenne.

Les avances de ce programme s'inscrivent dans le cadre particulier du mode de financement des aides agricoles de la PAC : en calendrier ordinaire, les aides agricoles européennes sont versées à partir de mi-octobre aux agriculteurs par l'ASP – organisme payeur des aides agricoles européennes – puis elles font l'objet d'un remboursement par la Commission européenne le troisième jour ouvré du deuxième mois qui suit leur paiement pour les aides du 1<sup>er</sup> pilier ou tous les trimestres en ce qui concerne les aides du 2<sup>e</sup> pilier. Chaque année, l'ASP est ainsi amenée à préfinancer les aides agricoles communautaires avant leur remboursement par l'Union européenne et bénéficie à ce titre d'avances du Trésor ouvertes sur ce programme. Ce schéma de financement a été mis en place en 2001.

Conformément aux règles financières applicables en matière de prêts et d'avances, fixées par l'article 24 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), l'opération de préfinancement des aides agricoles communautaires par des avances du Trésor est neutre financièrement pour l'État.

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023		
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	10 000 000 000	7 935 628 000	10 000 000 000	10 000 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>7 935 628 000</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-1 300 000 000	-1 300 000 000	
Total des AE ouvertes		8 700 000 000	8 700 000 000	
<b>Total des AE consommées</b>		<b>7 935 628 000</b>	<b>7 935 628 000</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023		
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	10 000 000 000	7 935 628 000	10 000 000 000	10 000 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>7 935 628 000</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-1 300 000 000	-1 300 000 000	
Total des CP ouverts		8 700 000 000	8 700 000 000	
<b>Total des CP consommés</b>		<b>7 935 628 000</b>	<b>7 935 628 000</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	10 000 000 000 8 081 056 000	10 000 000 000	10 000 000 000 8 081 056 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>8 081 056 000</b>		<b>8 081 056 000</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	10 000 000 000 8 081 056 000	10 000 000 000	10 000 000 000 8 081 056 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>8 081 056 000</b>		<b>8 081 056 000</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	8 081 056 000	10 000 000 000	7 935 628 000	8 081 056 000	10 000 000 000	7 935 628 000
Prêts et avances	8 081 056 000	10 000 000 000	7 935 628 000	8 081 056 000	10 000 000 000	7 935 628 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>10 000 000 000</b>			<b>10 000 000 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-1 300 000 000			-1 300 000 000	
<b>Total*</b>	<b>8 081 056 000</b>	<b>8 700 000 000</b>	<b>7 935 628 000</b>	<b>8 081 056 000</b>	<b>8 700 000 000</b>	<b>7 935 628 000</b>

\* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						1 300 000 000		1 300 000 000
<b>Total</b>						<b>1 300 000 000</b>		<b>1 300 000 000</b>

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>						<b>1 300 000 000</b>		<b>1 300 000 000</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune		10 000 000 000 7 935 628 000	10 000 000 000 7 935 628 000		10 000 000 000 7 935 628 000	10 000 000 000 7 935 628 000
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-1 300 000 000	-1 300 000 000		-1 300 000 000	-1 300 000 000
Total des crédits ouverts	0	8 700 000 000	8 700 000 000	0	8 700 000 000	8 700 000 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>7 935 628 000</b>	<b>7 935 628 000</b>	<b>0</b>	<b>7 935 628 000</b>	<b>7 935 628 000</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+764 372 000	+764 372 000		+764 372 000	+764 372 000

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le montant d'autorisations d'engagement effectivement consommées en 2023 s'élève à 7 935 628 000 €, soit un montant identique à la consommation en crédits de paiement.

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	10 000 000 000	10 000 000 000	0	10 000 000 000	10 000 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les avances étant octroyées annuellement, les montants non consommés n'ont pas vocation à être reportés. En conséquence, et compte tenu de l'estimation du besoin de trésorerie de l'ASP pour le mois de décembre 2023, un montant de 1 300 000 000 € a été annulé en autorisations d'engagement et en crédits de paiement en loi de finances de fin de gestion pour 2023.





*Dépenses pluriannuelles*

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>8 700 000 000</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>8 700 000 000</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>7 935 628 000</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>7 935 628 000</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>0</b>	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023</i> (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>764 372 000</b>	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023</i> (P4) <b>7 935 628 000</b>

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>0</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>0</b>					
	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>	
	AE engagées en 2023 (E2) <b>7 935 628 000</b>	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>7 935 628 000</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) <b>0</b>	
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>0</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les avances étant octroyées annuellement, les montants non consommés sont perdus et n'ouvrent droit à aucun crédit au titre des exercices ultérieurs. En conséquence, les crédits ouverts en LFI mais non consommés n'ont pas vocation à être reportés et les engagements non couverts par des paiements sont annulés à la fin de l'exercice.

*Justification par action***ACTION****01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune		10 000 000 000 7 935 628 000	10 000 000 000 7 935 628 000		10 000 000 000 7 935 628 000	10 000 000 000 7 935 628 000

Le montant des avances nécessaires à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour préfinancer les avances agricoles est déterminé chaque année en fonction des facteurs suivants :

- le montant des aides agricoles communautaires ;
- le calendrier de versement de ces aides, compte tenu de la possibilité d'anticiper le paiement de certaines d'entre elles ;
- la trésorerie disponible de l'ASP.; cette trésorerie varie chaque année, en fonction notamment des remboursements de la Commission européenne sur d'autres dépenses engagées par l'ASP.

La loi de finances initiale a ouvert sur ce programme 10 Md€ de crédits en 2023. Compte tenu des prévisions de trésorerie de l'ASP disponibles au moment où le calibrage des avances a été réalisé, le ministre chargé des finances a octroyé à l'Agence de services et de paiement (ASP) une avance dans la limite d'un montant de 10 Md€. Ce montant, qui comprenait une marge de sécurité pour garantir la continuité du paiement des aides agricoles, a été réduit à 8,7 Md€ en cours d'exercice. Compte tenu de l'estimation du besoin de trésorerie de l'ASP pour le mois de décembre 2023, un montant de 1,3 Md€ a été annulé en autorisations d'engagement et en crédits de paiement par la loi de finances de fin de gestion pour 2023.

Le montant de crédits effectivement consommé par l'ASP en 2023 s'élève à 7 936 M€. Il a été consommé comme suit :

- la première partie des tirages en février 2023 pour 1 170 M€ a permis le préfinancement de la PAC 2022 ;
- la seconde partie des tirages entre septembre et décembre 2023 pour 6 766 M€ a permis de préfinancer la PAC 2023.

L'écart entre le montant d'avances octroyé et le montant consommé s'explique par l'évolution constatée en cours d'exécution des besoins de trésorerie de l'ASP. Les avances ont fait l'objet de tirages qui ont eu lieu entre le 15 février et le 19 décembre 2023 :

- Le 15 février 2023, un appel de fonds de 1 170 M€ ;
- Le 25 septembre 2023, un appel de fonds de 50 M€ ;
- Le 16 octobre 2023, un appel de fonds de 1 795 M€ ;
- Le 16 octobre 2023, un appel de fonds de 114 M€ ;
- Le 17 octobre 2023, un appel de fonds de 1 376 M€ ;
- Le 18 octobre 2023, un appel de fonds de 254 M€ ;
- Le 23 octobre 2023, un appel de fonds de 641 M€ ;
- Le 30 octobre 2023, un appel de fonds de 298 M€ ;
- Le 6 novembre 2023, un appel de fonds de 78 M€ ;
- Le 20 novembre 2023, un appel de fonds de 163 M€ ;

- Le 27 novembre 2023, un appel de fonds de 210 M€ ;
- Le 4 décembre 2023, un appel de fonds de 179 M€ ;
- Le 11 décembre 2023, un appel de fonds de 949 M€ ;
- Le 19 décembre 2023, un appel de fonds de 640 M€ ;
- Le 19 décembre 2023, un appel de fonds de 20 M€.

Le remboursement de l'avance a été réalisé en trois versements :

- le 20 mars 2023, l'ASP a remboursé 660 M€ ;
- le 19 juin 2023, l'ASP a remboursé 510 M€ ;
- le 5 janvier 2024, le solde de l'avance de 6 766 M€ a été remboursé grâce au recours à un emprunt bancaire contracté auprès de plusieurs banques par l'ASP.

Le schéma de préfinancement des aides agricoles communautaires combine ainsi avances du Trésor et emprunt bancaire. Le but est de concilier le besoin de financement de l'ASP, en minimisant ses frais financiers, avec les contraintes de trésorerie de l'État.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	10 000 000 000	7 935 628 000	10 000 000 000	7 935 628 000
Prêts et avances	10 000 000 000	7 935 628 000	10 000 000 000	7 935 628 000
<b>Total</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>7 935 628 000</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>7 935 628 000</b>